

# STAGE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PERMIS À POINTS)

Réf de l'action : ECF S.310.PR indice 04 du 05/07/2021 -

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de s'interroger sur son comportement en matière de sécurité routière et éviter la répétition de comportements dangereux.  
Être capable de contribuer à réduire le niveau d'exposition au risque d'accident pour soi et pour les autres.

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne participant à un stage de sensibilisation de manière volontaire ou obligatoire :
- Cas n°1 : conducteur désireux de récupérer des points sur son permis,
- Cas n°2 : conducteur ayant commis une infraction pendant la période probatoire ayant donné lieu à une perte d'au moins trois points,
- Cas n°3 : conducteur en alternative à la poursuite judiciaire ou composition pénale,
- Cas n°4 : conducteur ayant été condamné à la participation obligatoire au stage de sensibilisation,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## AVERTISSEMENT

S'assurer du retrait effectif des points avant de participer au stage (cas 1), avoir reçu le courrier recommandé 48N (cas 2),

Le règlement intérieur précise les conditions à respecter pour obtenir l'attestation de stage. Dans les cas 1 et 2, le stage permet au maximum de récupérer 4 points de permis de conduire.

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 15 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## PROGRAMME/CONTENU

- Présentations,
- Données de sécurité routière,
- Accidentologie,
- Données psychophysiologiques,
- Module spécifique : vitesse ou produits psychoactifs,
- Représentations, attentes et comportements de consommation, normes et contexte social, sentiment d'auto-efficacité et compétence perçue, contexte scientifique, niveau de motivation et comportement cible.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

## MOYENS HUMAINS

- Profil du ou des intervenants.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :

## METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Un binôme d'animateurs, tous deux référencés par la DSCR et titulaires d'une autorisation d'animer en cours de validité, comprenant :
  - Un Expert de sécurité routière (titulaire du BAFM ou BAFCRI),
  - Un Psychologue,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

## MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par les animateurs et le Directeur de l'organisme.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

## SANCTION VISEE

- Attestation de fin de formation conforme au modèle officiel en vigueur.
- Formation non éligible au CPF.

Organisme agréé Cf site [www.mendiboure-formation.fr](http://www.mendiboure-formation.fr) de l'Agence.

## EFFECTIFS

- 



## HORAIRES

- Cf. site [www.mendiboure-formation.fr](http://www.mendiboure-formation.fr) de l'agence.

## DUREE DE LA FORMATION

- 

